

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 67 (1995)

Heft: 3

Artikel: Habiter à Delémont : le concours du palastre

Autor: Giuliani, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129363>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

HABITER À DELÉMONT

LE CONCOURS DU PALASTRE

Sur le site du «Palastre» seront construits des logements à loyer modéré. Ainsi en a décidé la municipalité de Delémont.

Pour concrétiser ce projet, l'autorité municipale a mis à disposition de la Société Coopérative Delémontaine d'Habitation une parcelle de 7400 m² environ.

CONCOURS

A cet effet, un concours d'architecture a été ouvert ; celui-ci a répondu pleinement à l'attente du jury en dégageant une solution intéressante.

Dix-sept inscriptions d'architectes ont été enregistrées. Quatorze projets furent rendus dans les délais impartis, soit le 29 août et le 12 septembre 1994 ; le jury composé de MM. L. Theurillat, architecte cantonal à Delémont, M.-H. Collomb, architecte EPFL/SIA/FAS à Lausanne, G. Ponzio, architecte EPFL/SIA à Fribourg, M. Steullet, président de la Société Coopérative Delémontaine d'Habitation, Delémont, Mme F. Collarin-Marchand, membre de la Société Coopérative Delémontaine, Delémont, a siégé durant trois jours et rendu son verdict le 29 septembre.

Ce concours a permis de dégager une solution intéressante. Les considérants du jury pour les trois premiers projets classés sont résumés en tête des trois pages suivantes.

Enfin, le jury recommande pour la réalisation le projet classé au pre-

mier rang, moyennant cependant quelques compléments d'étude. Six projets ont été primés.

QUELQUES RÉFLEXIONS PARALLÈLES

Il ne s'agit pas ici d'élaborer une «critique de la critique», mais d'une remarque sur la pratique de la critique constructive en général.

L'habitat est en effet un élément stratégique de recomposition urbaine intégrant, par exemple, une dimension tout autant écologique que démocratique.

Alors que les maîtres d'ouvrage sont traditionnellement frileux – ils évoluent peu ou lentement –, les architectes, eux, ne rêvent que de transgresser les habitudes ; ils aiment les courbes, les jeux de niveaux, les plans libres, la flexibilité, les espaces sans porte ; les maîtres d'ouvrage évitent les duplex, exigent des séparations jour/nuit drastiques, imposent des surfaces standardisées, limitent le nombre de logements par palier.

Les architectes veulent dégager de nouvelles manières d'habiter, de nouveaux modes de vie.

Faut-il alors changer l'habitat pour changer la vie ? Faut-il vraiment modifier le cadre bâti pour définir de nouvelles manières d'habiter en agissant notamment sur l'espace interne du logement ? Faut-il encore remettre en cause toute la structure du logement ?

Autant de questions qui interpellent à la fois le maître d'ouvrage conscient des enjeux représentés par le logement social et les architectes adeptes de l'innovation pour le bien-être des populations.

Pour répondre à ces questions, un instrument émerge : le concours. Ce moyen est l'art de parcourir les arcanes de la réflexion et de l'imagination ; il favorise l'analyse des courants stylistiques ; il donne naissance à des concepts nouveaux, à de nouvelles philosophies pour habiter. Car le logement peut, bel et bien, façonner des modes de vie. Le

concours est aussi le garant permanent de la critique constructive.

Afin d'atteindre l'objectif, nul besoin de concevoir des architectures sophistiquées qu'aucun budget ne pourrait assumer.

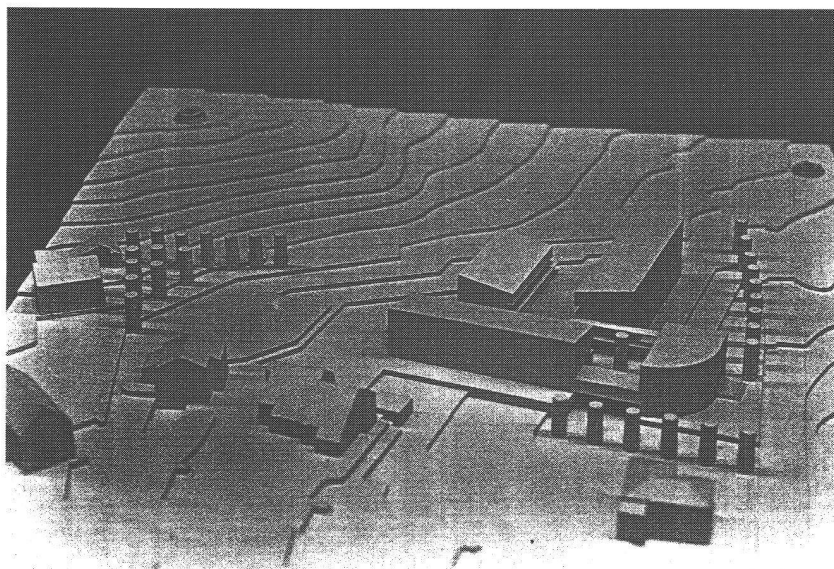
En l'occurrence, lorsqu'il s'agit de logements, l'économique et le social sont les points de départ obligés de toute réflexion.

L'innovation résidera alors uniquement dans la manière d'assembler les constituants du programme. Mais l'appel à l'innovation est un facteur majeur pour confirmer l'attrait d'un site. Même s'il n'existe pas une vérité du site, soit une solution idéale convenant mieux qu'aucune autre, il s'agit d'insérer le logement dans son environnement, de penser ses liens avec les autres composants urbains.

Le cas de Delémont montre que le problème initial est de requalifier un site relativement restreint et surtout de connecter un quartier au tissu urbain.

Les caractéristiques géographiques d'un site inspirent des images se ressourçant aux orientations programmatiques. Il en émane une écriture architecturale ouverte aux innovations, au plaisir d'habiter : l'innovation étant à considérer comme une sorte de manifeste de la douceur de vivre. Sans vouloir à tout prix un hédonisme de progrès, il faut développer de véritables philosophies de «l'habiter». En revitalisant l'urbain par de meilleurs espaces de vie, en générant une morphologie d'immeuble originale. Dans ce cas, et cette conclusion est valable pour le concours de Delémont, la typologie de logements est à la base d'un dynamisme fécond, développant des règles d'engendrement pour une architecture ouverte et positivement novatrice.

Jean-Pierre Giuliani



1^{ER} PRIX PROJET CONTACT

Auteur : Gobat architecture et urbanisme S.A. (Ch. Gobat) et collaborateurs

Volume : 18'835 m³

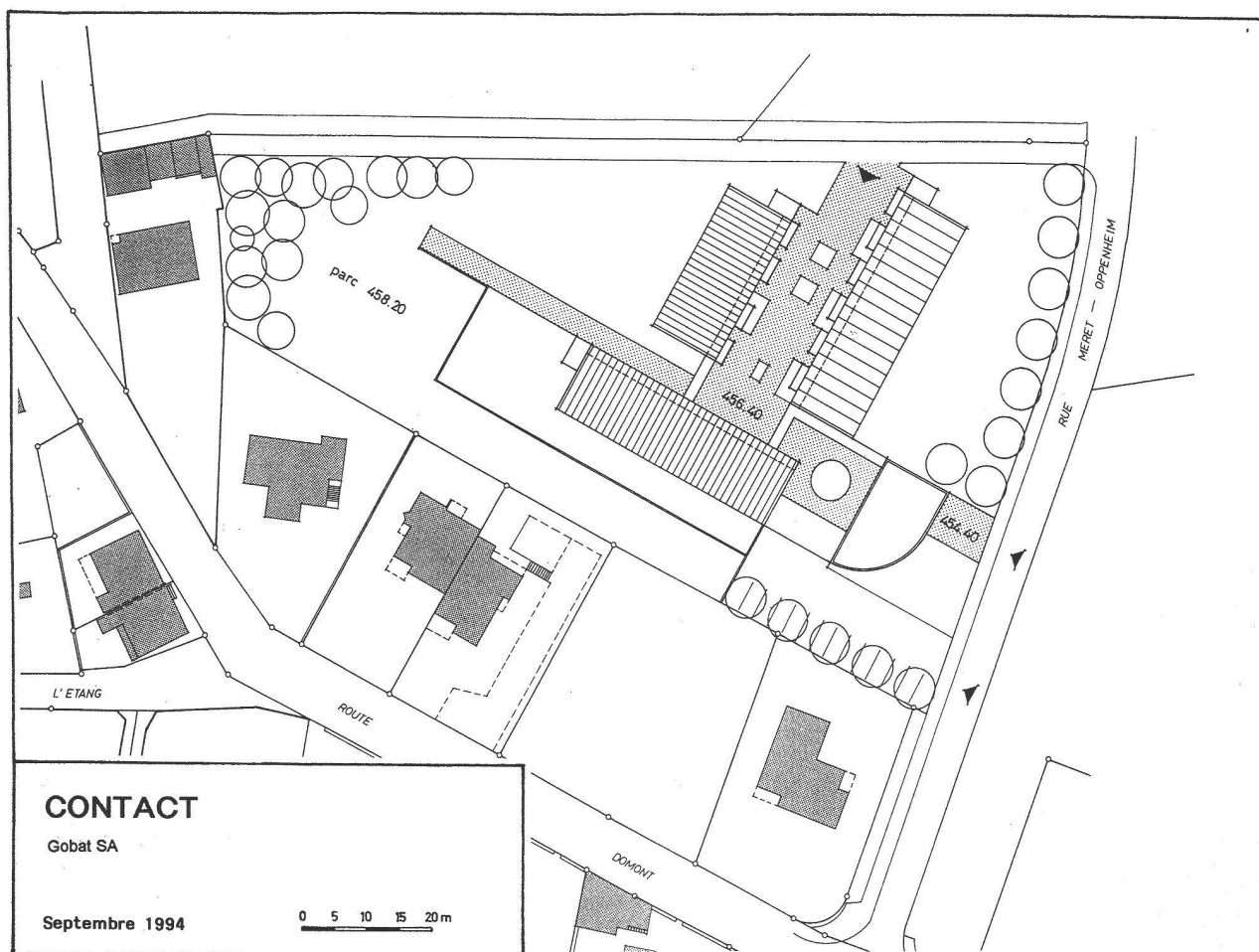
Ce projet s'inscrit dans le site à

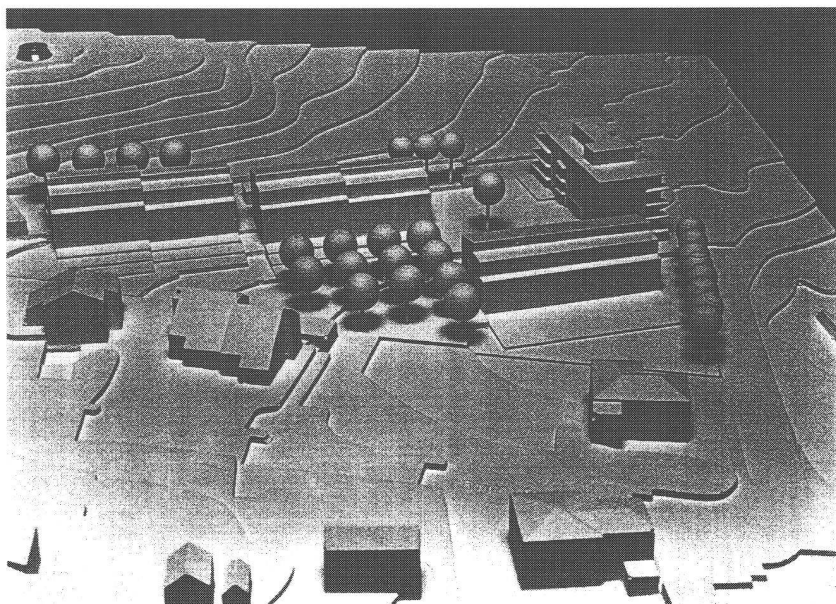
partir d'une centralité. Une cour est créée pour trois bâtiments linéaires et un bâtiment compact. L'ensemble est relié par des cour-sives.

Un garage souterrain accessible depuis les logements, un local communautaire, une allée «vers la nature» déterminent un lieu

de rencontre de qualité.

La typologie des logements est celle d'appartements traversants, à double orientation, caractérisés par une flexibilité intéressante au rez-de-chaussée. Les locaux sont bien dimensionnés ; la proposition cohérente est bien maîtrisée.





2^E PRIX PROJET HEIM WAY

Auteur : Christine Rais
Volume : 20'098 m³

Caractérisé par une implantation de trois volumes identiques : «maisonnettes» et «porti-

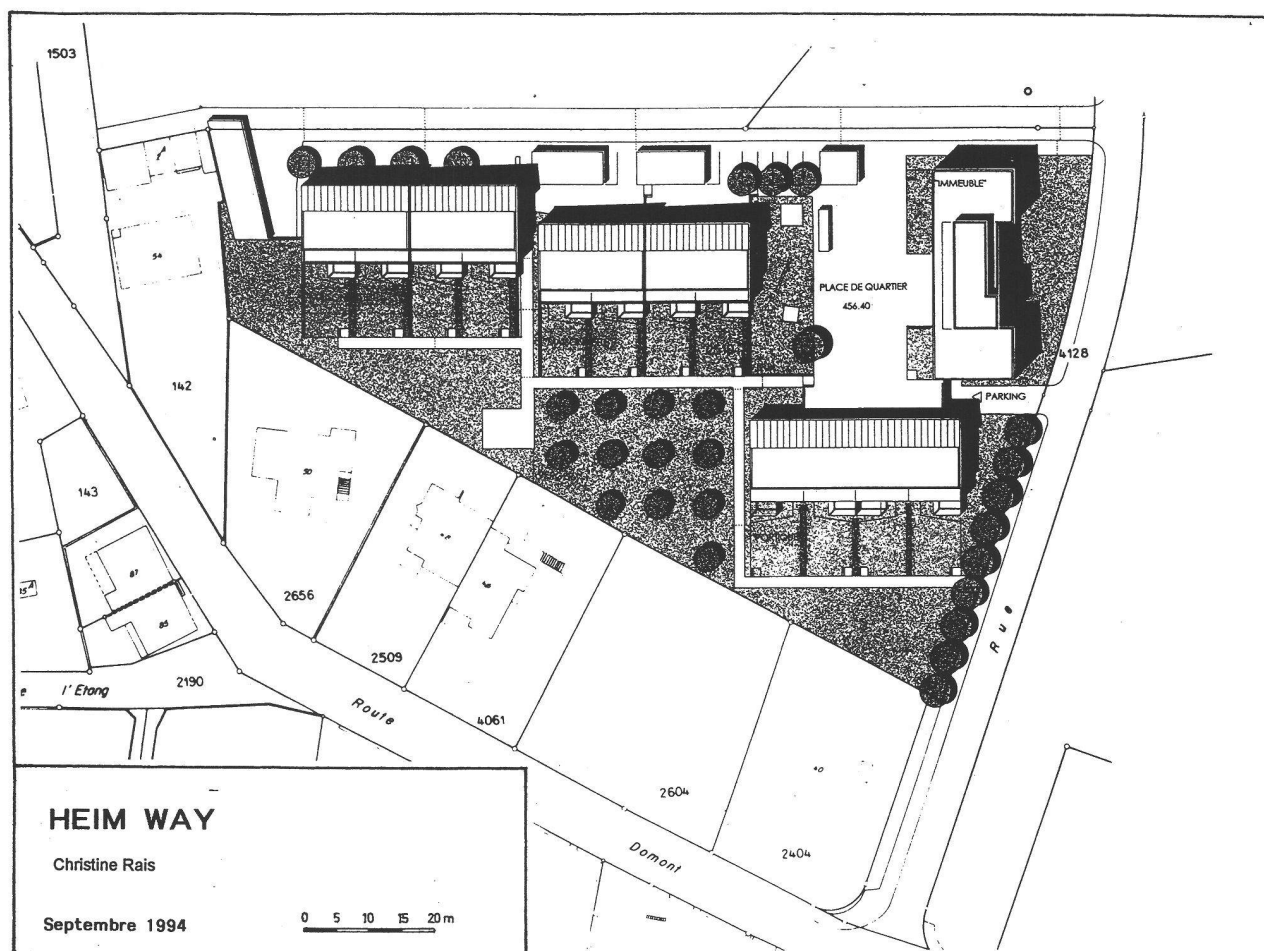
ques» avec en plus un «immeuble» et une place. Un garage collectif est prévu.

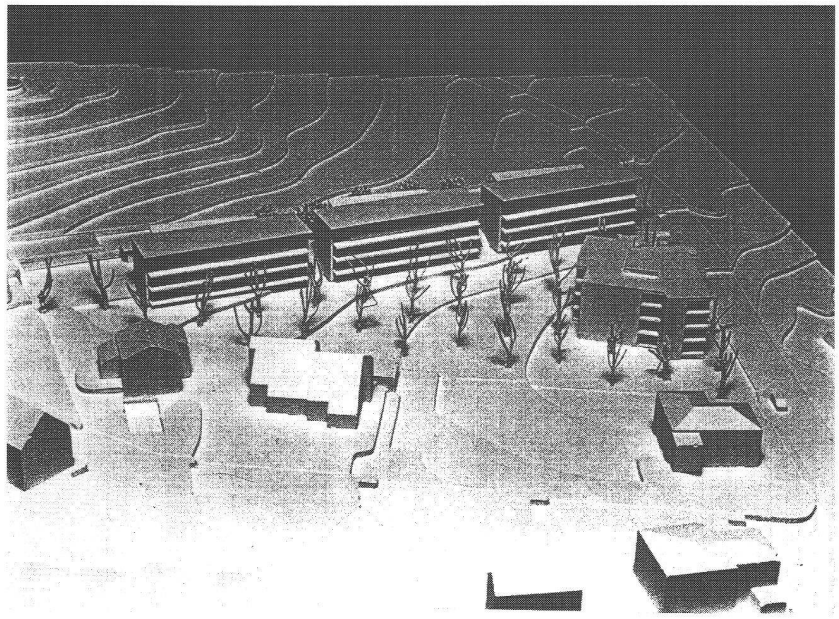
L'originalité de ce projet est d'avoir opté pour une typologie d'habitats groupés près du sol avec jardin individuel. La flexibilité est obtenue en proposant pour chaque pièce une taille

identique.

L'espace des «maisonnettes» s'organise sur une double hauteur (duplex).

Le côté novateur de la disposition intérieure est apprécié. Le confort entre «maisonnettes» et «immeuble» exprime une différence trop négative.





**3^E PRIX
PROJET 1, 2, 3... SOLEIL**

Auteur : Francis Boivin
Volume : 22'859 m³

L'implantation est en périphérie de la parcelle ; l'intérieur de la parcelle est traité sous forme de

verger. Trois bâtiments identiques sont constitués de logements de type nord-sud distribués par une galerie extérieure. Un bâtiment au sud-est de la parcelle et en contrepoint des barres supérieures assure le dialogue avec les maisons individuelles au sud. Ces logements,

bien orientés, se regroupent autour d'un noyau de distribution central. Le parking engendre un socle qui devient esplanade en surface.

La rigueur typologique des logements et la simplicité des aménagements extérieurs font de ce projet une solution économique.

